L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 15 DECEMBRE 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

DEMANDE de place.—Un jeune homme de 18 ans, parlant l'espagnol et l'anglais, et qui connaît parfaitement la ville, désirerait s'employer comme collecteur, ou trouver une place quelconque dans un bureau où il pourrait se rendre utile. Il fournira de bonnes références. S'adresser au No 181, rue Jackson.
7 déc—10f

UN français (Alsacien-Lorrain) médecin de profession, récemment arrivé à la Nlle-Orléans, désirerait trouver dans une famille, soit en ville ou à la campagne, une place de professeur; il se rendra en même temps utile à la famille comme médecin. Il enseigne le français, l'anglais, l'espagnol et l'allemand. S'adresser No 126 rue de Chartres.
6 déc—

A LOUER.

A LOUER—Bureaux, entrepôt et deuxième étage, convenable pour résidence. Entrée pour voiture; grande cour No 27 rue Conti. S'adresser No 112 rue des Français.
27 nov—1 mois DMaJ

A VENDRE.

A VENDRE — Beaux terrains pour bâtir, 60 sur 120 pieds, dans la ville d'Abita Springs, 2 1|2 heures de la Nouvelle-Orléans par chemin de fer. Bureau 122 rue Commune.
1er déc—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Charles Stiegler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,787—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Emma Buckenmeyer, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10 déc—10 14 18

Edouard Toujan vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,560 — Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Edouard Toujan, syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 déc —6 11 15

Succession de Joseph Lawrence (Lorentz).

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,599—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Gabriel Villere, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformé ment au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6déc—6 11 15

PAR LE CONSTABLE.

B. Saley contre J. A. Henet.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—No 10,063.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt No 90 Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI 24 décembre 1887, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
13 déc—13, 20, 24

Mme Vve P. Lchec contre Mme Peau.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No. 10,059—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt No 90 Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le MERCREDI 21 décembre 1887, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
10 déc—10 16 21

P. A. Bacas contre Silvain Guilhaus.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 9946.. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt No 90 Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI 17 décembre 1887, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Comptoir, vitrine, linge pour hommes, femmes et enfants, etc., etc., saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
7 déc—7 13 17

James A. Vigneaud & Co., vs George Heppé.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 10,057.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, No. 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 19 décembre 1887, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de groceries, vins, liqueurs, etc., etc., saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
7 déc—7 14 19.

D. A. et R. H. Huckney vs. Louis J. Waite.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans. No. 13,152.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans, je vendrai à l'enchère publique sur les lieux, dans l'îlet borné par les rues Napoléon, St. Louis, Toulouse et Alexander, le JEUDI 15 décembre 1887, à midi, la propriété suivante, à savoir—
Un lot de feux d'artifices, bombes, etc.,
Un wagon à quatre roues. Un lot de terre à bâtir et une vache et veau, d'après un inventaire enliassé à mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDES HORN,
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
6déc—6 10 15.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Charles Van Benthuysen individuellement et comme un membre de la raison sociale Van Benthuysen & Gruneberg et la Crescent Jelly Manufacturing Company vs ses créanciers—No. 22,718—Division D —Ordre de Cour—Qu'une cession des biens du pétitionnaire Charles Van Benthuysen, individuellement et comme membre de la raison sociale Van Benthuysen & Gruneberg ou le Crescent Jelly Manufacturing Company soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant George W. Christy, notaire en cette ville, LUNDI, le 9ème jour de janvier 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit Charles Van Benthuysen et la dite raison sociale soient suspendues et que Branch Miller, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 5 décembre 1887.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
15 déc—3f au 9 jan

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Samuel Picard vs. ses créanciers—No 22,744.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Samuel Picard soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, MERCREDI, le 21ème jour de décembre 1887, à 11 h. a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, pour nommer un syndic, et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 7 décembre 1887.
(Signé): ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
8 déc—au 21 déc

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Je certifie par ceci que le 28me jour de novembre 1887 un jugement a été rendu par cette cour dans l'affaire suivante, conçue en termes et chiffres suivants:
Emma Friedlander vs Ferdinand Beer, son mari.
No 22,101.—Division C.
Sur motion de W. O. Hart, Esq., avocat de la plaignante, et sur production à la Cour des preuves à l'appui de la demande de la plaignante, la loi et les évidences étant en faveur de la plaignante—
Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 8 novembre 1887, soit confirmé et, conséquemment qu'il y ait jugement en faveur de la dite plaignante Mme Emma Friedlander et contre le défendeur Ferdinand Beer, son mari, décrétant une séparation des propriétés existant entre eux et autorisant la dite plaignante à reprendre la propriété paraphernale et l'administration de sa propriété paraphernale et d'engager des affaires pour son propre compte; tous les frais devant être payés par le défendeur.
Jugement rendu le 28 novembre 1887.
Jugement signé le 2 décembre 1887.
(Signé): F. A. MONROE, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce sixième jour de décembre en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
9 déc—

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.
Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et **ses Grands Tirages Trimestriels ont lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre.**

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, à plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

[signatures]

COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 10 JANVIER 1888.

GROS LOT: $150,000

AVIS.—Billets $10 seulement
DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de $150,000..		$150,000
1 .. de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
500 Lots de....	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
1000 .. de terminaison	50..	50,000
2,179 Lots s'élevant à.........		$535,000

☞ Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait deviner le numéro qui tire un lot.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ASSURANCES

Quatrième Etat Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurances du Sud.

(SOUTHERN INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS.)

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1886:

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie..........		$275,376
Sur les risques de rivière..........		10,224
Sur les risques de mer..........		9,260 64
		$294,861 60
A ajouter: Primes non acquises de 1885......		60 589 31
Total des primes.........		$355,450 91
A ajouter: Intérêt et profits et pertes......$	34,549 04	
Sauvetage	426 66	
		34,975 70
Revenu total..................		$390,426 61
A déduire: Pertes payées—Sur les risques d'incendie...........$	120,616 87	
Sur les risques de rivières..........	4,884 23	
Sur les risques maritimes..........	1,965 84	
	$127,466 74	
Primes remboursées, cancellations, commissions et réductions.	77,947 66	
Réassurances.........	14,487 18	
Taxes et licences.......	3,930	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, etc........	30,438 9	
		$254,270 54
Surplus.................		$136,156 07
Dividendes payés en juillet 1886.........$	12,000 00	
Réservé pour risques non expirés.........	70,842 00	
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées............	34,956 01	
Balance............	18,358 06	
		$136,156

ACTIF—VALEURS SELON LE S DUCOUR MARCHÉ.

Argent comptant.........$	50,289 54	
$100,000 bons 3 pour cent des Etats-Unis, avec intérêt.......$	101,250 00	
$120,000 bons consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans (émission Creesman)	129,000	
$50,000 bons à prime de la ville de la Nlle Orléans......	56,500 00	
$20,000 bons 4 pour cent de la Louisiane.	16,025 00	
		$302,770 0g
Prêts sur demande (garantis par valeurs collatérales..)...........		36,196 16
1 action N. O. Produce Exchange..		60 00
1 action N. O. Sugar Exchange....		75 00
25 actions N. O. Warehouse Co....		525 00
Un bon du St Bernard Steam Engine Fire Co..............		50 00
Primes en cours de collection......		37,629 69
Meubles, accessoires, coffres-fort, housses, etc..........		2,000 00
		$429,000 39

PASSIF.

Capital-actions payé..............	$300,000 00
Fonds de réserve..............	3,356 80
Dividendes non payés..............	1,024 63
Réservé pour risques non expirés	70,842 00
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées..........	34,956 01
Comptes divers non payés de décembre 1886.........	1,062 89
Profits et pertes (exclusivement du dividende de juillet 1886).......	18,358 06
	$429,600 39

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, à la Nlle Orléans, le 12 janvier 1887.
M. T. DUCROS, Notaire.

A une réunion du Conseil des Directeurs de cette Compagnie, tenue le 11 courant, il a été décidé de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt-dividende semestriel regulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds capital, et porter la somme de six mille trois cent cinquante-huit dollars, 06 cts, ($6,358.06) au crédit du fonds de réserve.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
1an—1m

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

Bureau No 23 rue du Camp.

DOUZIÈME ETAT DE SITUATION ANNUEL

CONFORMÉMENT à l'Article 10 de sa Charte, cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1886:

Primes sur risques d'incendie.........$		99,705 12
.. .. de rivières		3,399 55
.. .. maritimes		3,427 90
		$106,532 57
A ajouter primes non acquises pour 1885............		29,613 70
		$136,146 27
A déduire: Pertes d'incendie.....	$49,505 97	
Pertes de rivières.....	2,084 50	
Pertes maritimes.....	1,252 95	
Réfaction........	10,071 41	
Réassurances.......	10,070 71	
Primes remboursées..	6,802 79	
Dépenses, Commissions, Taxes, Loyer Board of Underwriters, Babcock, Corps de patrouille, etc., moins escompte et intérêt..	16,349 52	
		$87,137 84
		$49,008 42
Réservé pour pertes non réglées.......	$3,431 56	
Intérêt déclaré le 1er juillet 1886..........	7,307 23	
Intérêt et dividendes déclarés ici......	15,318 81	
Réservé pour primes non acquises de 1886..........	22,950 82	
	$49,008 42	

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets d'action......	$4,918 23
Prêts sur nantissement et hypothèque.............	162,749 29
Billets à ordre......	5,336 56
Propriétés foncières..	15,000 00
Argent comptant et argent en banque..	69,304 94
Primes en voie de collection......	39,465 89
Meubles de bureau divers.........	4,448 53
	$301,223 44

PASSIF.

Capital.....................	$150,000 00
Réserve pour pertes non estimées.	3,431 56
Intérêt et dividendes..........	24,943 53
Réserve pour primes non acquises, Fonds de réserve et surplus......	122,848 35
	$301,223 44

L'exposé ci-dessus est une copie fidèle et exacte prise dans les livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 19e jour de janvier 1887.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1887.
A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt et les dividendes suivants, sur demande:
DIX POUR CENT d'intérêt annuel et CINQ POUR CENT d'intérêt sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT par an.
VINGT CINQ POUR CENT de dividende sur les primes participantes, avant soût.
I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

J. ALEXANDER,	LEON BERTOLI,
H. H. BIERHORST,	PHIL. BECK,
PETER BLAISE,	P. EGAN,
H. ELLERMAN,	JNO. FITZPATRICK
C. T. GAUCHE,	CHAS HEMARD,
A. H. ISAACSON,	I. N. MARKS,
A. A. MAGINNIS	WASH. MARKS,
T. PRUDHOMME,	A. H. SIEWERD,
OTTO THOMAN,	JNO. EVERETT.

25 janv—Mar Jeu—1 mois

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Emile Visière vs. ses créanciers—No 22,535—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Emile Visière soit convoquée et tenue pardevant A. A. Ker, notaire, à son bureau, No 6 rue Carondelet, en cette ville, le JEUDI, 15me jour de décembre 1887, à 11 heures a. m., dans le but de voter et déterminer sur l'application du dit pétitionnaire pour un répit, et que R. J. Meral, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nlle-Orléans, 11 novembre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
12 nov—3f au 15 déc

Succession de M. et Mme George C. Bener.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,786—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George W. Bener, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
8déc—8 13 17

Succession du Très-Rév. Mgr. P. F. Allen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,736—Division A—Attendu que le Rév Martin J. Farrelly a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession du Très Rév. Mgr. P. F. Allen, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
8 déc—8 13 17

DENTISTES.

Extraction de dents sans douleur.

Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.
Bureau, 110 rue du Canal.
Entre St-Charles et Camp.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
23 sept—

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

PIANOS
—DE—
PLEYEL
—CHEZ—
Louis Grunewald,
12 rue Baronne et 127 rue du Canal.

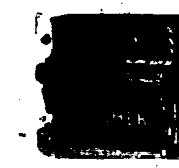

Seul agent pour tous les meilleurs

Pianos Américains,
Steinway, Sohmer, Knabe, Behr, Shoninger, Fischer et Pease,

Au plus bas prix, au comptant, ou payables en **Versements mensuels très faciles.**

MUSIQUE
de tous les principaux éditeurs ainsi que les dernières publications.

S'adresser au magasin de musique de
LOUIS GRUNEWALD,
NLLE-ORLÉANS.
1er oct87—1an

Pianos Fortés Améliorés
—DE—
MASON & HAMLIN.

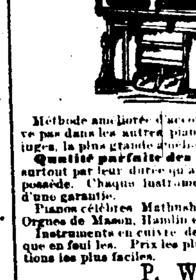

Méthode améliorée d'accorder, que l'on ne trouve pas dans les autres pianos, déclarée par des juges, la plus grande amélioration du siècle.
Qualité parfaite des sons, tenu qualité surtout par leur durée qu'aucun autre piano ne possède. Chaque instrument est accompagné d'une garantie.
Pianos célèbres Mathushek, Weber et autres; Orgues de Mason, Hamlin et Estey.
Instruments en cuivre de tous genres. Musique en feuilles. Prix les plus modiques. Conditions les plus faciles.
P. WERLEIN,
La plus grande maison de Pianos.
135 rue du Canal, N.-O.
30 nov 87—au 13 nov 88

SCROFULES.

Les Scrofules et toutes les maladies scrofuleuses, telles que **Ulcères, Plaies, Érysipèles, Eczéma, Pustules, Impétigo, Tumeurs, Charbon, Furoncles, Clous,** et **Éruptions de la Peau,** sont le résultat direct de l'impureté du sang.
Depuis plus de quarante ans, la SALSEPAREILLE D'AYER est reconnue comme l'agent le plus puissant pour le purifier. Elle délivre le système de toute humeur malsaine, enrichit et fortifie le sang, expulse toute trace de traitement mercuriel, se montre en un mot l'ennemi redoutable et irrésistible de toutes les maladies scrofuleuses.

Une Guérison Récente d'Ulcères Scrofuleux.

"Il y a quelques mois, j'étais affligé d'ulcères scrofuleux aux jambes. Elles étaient enflées et enflammées, et les plaies déchargeaient des quantités de matières putrides. J'employai sans succès une grande variété de remèdes. En dernier ressort j'eus recours à la SALSEPAREILLE D'AYER et le résultat obtenu fut des plus satisfaisants, mes ulcères ont disparu, et ma santé s'est grandement améliorée. Je vous suis très reconnaissant pour le bien que votre médecine m'a fait.
Je suis, avec respect,
MRS. ANN O'BRIAN."
148 Sullivan St., New York, 24 Juin, 1882.

☞ Toutes les personnes intéressées sont invitées à se rendre chez Madame O'Brian.
L'écrivain bien connu du *Boston Herald*, MR. B. W. BALL, de *Rochester, N.H.*, écrit en date du 7 Juin, 1882:
"Souffrant cruellement de l'**Eczéma** pendant des années, et ne pouvant trouver de soulagement dans aucun remède, je me servis de la SALSEPAREILLE D'AYER, et au bout de trois mois j'obtins une guérison complète. Je la considère comme un remède très précieux pour toutes les maladies du sang."

La Salsepareille d'Ayer

stimule et règle l'action des organes digestifs et assimulatifs, renouvelle et fortifie les forces vitales, et guérit promptement les **Rhumatismes, la Névralgie, la Goutte Rhumatismale, les Catarrhes, la Débilité Générale,** et toutes les maladies produites par un sang appauvri et corrompu, et par une vitalité affaiblie.
Elle est incontestablement le remède le plus économique, tant par la force concentrée que par l'énergie puissante qu'elle exerce sur la maladie.

PRÉPARÉE PAR LE
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
En vente dans toutes les Pharmacies; prix $1, six flacons pour $5.

NOUVEAU STOCK
PERSIENNES
Nouvellement reçues.
A. Brousseau Fils.
28 et 25 rue de Chartres.
TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.
CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.
Rideaux
Suisses, Nottingham Madras Turcoma
RIDEAUX PORTIERES ET TRINGLES.
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et des dernières nuances.
Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'Etoffes pour Rideaux. 6 oct—1 an

BASHLE BARES.
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, N. O.
SEUL AGENT POUR LES
Pianos GAVEAU, de Paris,
Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibré pour la maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.
Accords et réparations de pianos une spécialité. 20 mars—

Succession de Milton B. Muncy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,729—Division D—Attendu que Daniel P. Marcy a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Milton B. Muncy, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
8déc—8,13,17

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. Sabin Carter vs. la succession de H. Migliore et als

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,693—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 janvier 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Vingt-cinq trente-deuxièmes d'un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Harmony ou Pleasant et Toledano, commençant à une distance de quarante-neuf pieds six pouces de l'encoignure des rues Carondelet et Toledano, et mesurant quarante-vingt pieds neuf pouces de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de cent cinquante pieds onze pouces sur le côté le plus près de la rue Toledano, puis à un angle droit sur une ligne courant vers la rue Harmony de soixante-trois pieds onze pouces et quatre lignes, puis à un angle droit sur une ligne courant parallèlement avec la rue Carondelet courant vers la rue Toledano de dix-sept pieds trois pouces et trois lignes, puis à un angle droit sur une ligne courant parallèlement à la rue Harmony de cent vingt pieds quatre pouces jusqu'à la rue Carondelet, endroit d'où part le terrain.
Etant composé de tout le lot original numéro cinq et d'une partie des lots originaux numéros six et huit.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14déc—14 21 28 janv 11 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jeff McGuigin vs Jules A. Florat.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 21,548—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 11 janvier 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—
1° Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville désignés par les numéros onze, douze et treize, dans l'îlet numéro six cent vingt-cinq, borné par les rues Perdido, Gayoso, Gravier et Dupré, sur un plan dressé par Castaing et Collos, architectes, en date du 20 mai 1866, déposé pour référence en l'étude de A. E. Bienvenu, ancien notaire en cette ville, et les dits lots mesurent au pied américain comme suit, à savoir:
Les lots numéros onze et douze mesurent chacun vingt neuf pieds onze pouces et six lignes de face à la rue Gayoso sur une profondeur de cent quarante-quatre pieds, et le lot numéro treize mesure vingt-neuf pieds onze pouces et sept lignes de face à la rue Gayoso sur une profondeur de cent quarante-quatre pieds.
Etant la même propriété que le défendeur a acquis de John Benjamin Chandler, par acte passé pardevant Andrew Hero Jr., notaire, le premier jour de décembre 1868.
2. Vingt certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Valence, Cadiz, St-Denis et St-Patrick, désignés par les numéros un à dix-huit, inclusivement, et vingt trois et vingt-quatre sur un plan de Hedin et Schlarbaum, voyers, en date du 17 avril 1854, déposé en l'étude de J. Graham, ancien notaire en cette ville. Les dits lots numéros un à dix inclusivement, mesurent, chacun, trente pieds de face à la rue St-Denis sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles; le lot numéro un forme l'encoignure des rues St Denis et Valence, et le lot numéro dix, l'encoignure des rues St-Denis et Cadiz. Les lots numéros onze et douze mesurent chacun trente pieds de face sur la rue Valence, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles. Les lots treize à dix huit mesurent chacun trente pieds de face sur la rue St. Patrick, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, et les dits lots vingt trois et vingt-quatre mesurent chacun trente pieds sur la rue Cadiz sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles.
Etant la même propriété que le défendeur a acquis de Mme Joanna M. Phillips et Mme Ann C. Jones par deux actes passés pardevant Jas. Graham, ancien notaire en cette ville, le douzième jour de mai 1854.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9déc—9. 16. 23. 30—jan—6. 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil de propriété améliorée et de valeur sur la rue St. Charles, entre l'Avenue Peters et la rue Octavia, Sixième District, dans l'affaire de

William Harrar vs. Mme Ellen A. Souby et mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,369.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai aux enchères publiques, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 17 décembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Octavia et Jeannette et les Avenues St. Charles et Peters désignés comme lots quatre et cinq sur un plan dressé par H. C. Boutoucque, en date du 21 janvier 1871, un croquis en annexe pour référence à un acte passé pardevant E. Barnett, ancien notaire, le 14 février 1871. Le lot numéro quatre mesure vingt cinq pieds de face à la rue St. Charles sur une profondeur de cent soixante-dix pieds cinq pouces et deux lignes sur la ligne du lot numéro trois, cent soixante-seize pieds un pouce et neuf lignes sur la ligne du lot numéro cinq et vingt quatre pieds dans le fond. Le lot numéro cinq mesure vingt cinq pieds de face à la rue St. Charles sur une profondeur de cent soixante-seize pieds un pouce et neuf lignes sur la ligne du lot numéro quatre et cent quatre-vingt trois pieds sur le côté opposé et vingt quatre pieds dans le fond.
Acquise par Mme Ellen A. Souby, défenderesse, de Mme Leda Wiltz, conformément à un acte passé pardevant A. Hero, Jr., notaire, le 16 mars 1882.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15nov—15 22 29—6 13 17déc.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Louis Carrière vs ses Créanciers—No 22,701—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Louis Carrière, soit et est, par le présent, acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant J. Henry Forcelle, notaire en cette ville, à son bureau No 49 Passage de la Bourse, le MERCREDI, 28me jour de décembre 1887, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne ainsi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nlle-Orléans, 13 décembre 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, député greffier
14déc—3f au 28 déc

20me Etat de Situation Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurances Germania

De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte, la compagnie publie son état de situation pour l'année prenant fin le 31 décembre 1886:

Primes d'incendie........................		$175,959 67
Primes de mers..........		4,306 06
Primes de rivières..........		2,240 24
Primes totales.........		$182,505 99
A ajouter: Risques non expirés de 1885..........		41,769 60
Primes totales.........		$224,275 59
A ajouter Intérêt, profits et pertes, etc......	23,813 96	
Moins traitements et dépenses générales.	12,114 68—	11,699 28
Fonds de surplus de 1885.		17,000 00
Total..................		$252,974 87
Pertes payées—Sur les incendies......	60,172 06	
Sur les mers........	494 41	
Sur les rivières........	4,498 46	
	$65,164 93	
Réassurances..........	36,483 42	
Réfractions et primes remboursées.....	51,695 01	
Taxes d'Etat et de ville, Bureau des Underwriters, corps de sauvetage, souscriptions..........		9,271 54—162,554 98
Surplus total............		$90 419 92
Réserve pour—Primes non acquises..	37,801 16	
Pertes non payées....	13,251 74	
Dividende 5 0|0 déclaré et payé en juillet 1886.....	10,000 00	
Dividende 5 0|0 déclaré en janvier 1887.........	10,000 00	
Fonds de surplus de 1886........	19,367 02	
	$90,419 92	

ACTIF.

Bons à primes..............	$96 42
Primes en voie de perception.........	29,992 88
Prêts et nantissements............	17,970 00
Prêts et hypothèques............	6,925 00
Bons des Etats-Unis et d'Etat, Bons de ville consolidés et Bons à primes de ville..............	110,404 00
Actions d'assurances et autres, valeur sur le marché monétaire......	500 00
Bâtisse 31 rue du Camp et autre immeuble..............	78,119 11
Meubles de bureau et installation....	2,332 74
Argent en banque............	28,079 76
Total....................	$290,419 92

Cet exposé est une copie exacte des livres de la compagnie.
(Signé) H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.
Fait et souscrit pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 14me jour de janvier 1887.
W. O. HART, Notaire.

Le Bureau de Direction s'est réuni le 13 de ce mois, et, après avoir placé au crédit du fonds de surplus $9,367 02 formant un total de $19,367 02, a déclaré un second dividende semi annuel de 5 pour cent faisant 10 pour cent déclaré pour l'année sur le capital, pour l'année finissant le 31 décembre 1886, dividende payable sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER,	JAS D. EDWARDS,
J. J. WECKERLING,	LOUIS GRUNEWALD
J. HASSINGER,	P. W. DIELMAN,
GEO. H. BRAUGHN,	JOHN THORN,
FRANK VATTER,	J. B. MEYERS,
HERM. CURTIUS,	A. G. RICKS,
J. J. LANGLES,	W. W. HUCK,
C. B. MERILH.	C. R. FISCHER

VENTES A L'ENCAN.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés du 2me et du 3me districts.

Succession de Charles Stiegler et de son épouse.

Maison-cottage en bois, à un étage,

No 376 rue St Philippe, entre Miro et Tonti.

Cinq magasins en briques à trois étages,

Nos 80, 81, 82, 83 et 84 rue Peters (ci-devant Levée) coin Mandeville.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY—Albert Brignoni, encanteur, Bureau: 38 et 40 rue Royale—le SAMEDI, 7 janvier 1888, à midi, Succession de Charles Stiegler et de son épouse, Amélie Stiegler, née Rippe, Nos 21,787 et 19,509 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, en vertu de deux ordres, l'un lancé et signé le 16 septembre 1887 par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de feu Charles Stiegler, No 21,787 du dossier de la dite Cour; et l'autre rendu et signé le 28 septembre 1887, par le dit Honorable F. A. Monroe, juge de la dite Cour, siégeant à la place de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District Division D, dans le moment absent de la ville, dans l'affaire de la succession de Mme Amélia Stiegler, née Rippe, épouse décédée du dit Charles Stiegler No 19,509 du dossier de la dite Cour; et deux ordres additionnels rendus dans la dite succession, et signés le 16 novembre 1887 par les juges respectifs; la propriété ci-après décrite sera vendue aux conditions suivantes:
Un lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 2e district de cette ville, dans l'îlet 294, borné par les rues St. Philippe, Tonti, Dumaine et Miro, désigné par le No. 3 sur un croquis joint à l'acte de vente de feu Charles Stiegler. Le dit lot mesure 32 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue St. Philippe, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles, ensemble avec la portion de terre suivante, savoir:
Une portion de terre dans le 2e district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Philippe, Tonti, Dumaine et Miro, faisant partie du lot No. 2, mentionné dans le dite esquisse, et en composant la partie du fond. Cette portion de terre mesure 17 pieds sur chacune des lignes parallèles aux rues St. Philippe, et Dumaine et 24 pieds sur chacune des lignes parallèles aux rues Tonti et Miro, le séparant des lots Nos. 1 et 2 de la dite esquisse.
Une autre portion de terre, dans le même îlet, faisant partie et formant le fond du lot No 4 de l'esquisse ci-dessus, mesurant 17 pieds sur chacune des lignes parallèles aux rues Dumaine et St-Philippe, et 25 pieds 6 pouces sur chacune des lignes parallèles aux rues Tonti et Miro, la séparant des lots Nos 3 et 5 de la dite esquisse.
Une autre portion de terre, dans le même îlet, faisant partie et formant le fond du lot No 5 de la dite esquisse et mesurant 49 pieds 6 pouces sur une ligne parallèle à la rue Tonti, de environ 25 pieds 10 pouces sur une ligne dans la direction de la rue Miro et parallèle à la rue Dumaine, de 14 22 pieds 3 pouces 1 ligne sur une ligne oblique dans la direction de la rue St-Philippe, de 14 pieds 1 pouce 2 lignes sur une ligne parallèle à la rue St-Philippe se dirigeant vers la rue Tonti, de 25 pieds 6 pouces sur une ligne parallèle à la rue Tonti et le séparant de la portion du lot No 4 ci-dessus décrite.
Les améliorations consistent en un cottage en bois à un étage avec trois chambres, cuisine, hangar à charrette, écurie, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No municipal 376 rue St. Philippe.
Cinq lots de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville, désigné par les lettres A B C D et E, sur un plan dressé par A. de Armas, député-voyer (dont copie jointe à l'acte d'achat dudit feu Charles Stiegler) en date du 17 janvier 1882, dans l'îlet borné par les rues Peters (autrefois Levée), Espagne, Mandeville et Decatur (autrefois Victory), et mesurant comme suit:
Le lot A mesure 19 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur et face sur la rue Mandeville de 80 pieds 1 pouce 3 lignes, et 80 pieds 7 lignes de profondeur sur la ligne qui la sépare du lot B, avec l'usage d'une allée en commun et faisant face à la rue Mandeville, mesurant 3 pieds 10 pouces 4 lignes.
Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages occupé comme résidence et bar room, avec cuisine en briques à deux étages, lieux d'aisance, deux citernes, etc., et désigné par le No 80 rue Peters.
Le lot B mesure 19 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 80 pieds 7 pouces sur la ligne latérale qui le sépare du lot A, et 80 pieds 6 pouces 3 lignes sur la ligne qui le sépare du lot C, avec l'usage de l'allée ci-dessus.
Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages, solidement construit, une cuisine en briques à deux étages, lieux d'aisance, citerne, etc., etc., et désigné par le No 81 rue Peters.
Le lot C mesure 19 pieds 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 80 pieds 3 lignes sur la ligne qui la sépare du lot B, et 79 pieds 11 pouces 7 lignes sur la ligne qui la sépare du lot D, avec l'usage de l'allée ci-dessus.
Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages occupé comme pension ou maison à loger (boarding or lodging house) une cuisine à deux étages, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No 82 rue Peters.
Le lot D mesure 19 pieds de face à la rue Peters sur 79 pieds 11 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot C et 79 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot E, avec l'usage de l'allée ci-dessus.
Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages, avec dépendances, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No 83 rue Peters.
Le lot E mesure 19 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 79 pieds 11 pouces 4 lignes sur la ligne qui le sépare du lot D, et 79 pieds 11 pouces, ligne sur la ligne latérale, avec l'usage de l'allée ci-dessus.
Ces 5 lots de terre ci-dessus décrits ont été acquis par le défunt de la succession de J. B. C. Cabot, par acte passé devant O. Villeré, notaire, le 22 mars 1882.
Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages occupé comme magasin de "dry goods" et articles de variétés, aussi comme résidence, avec cuisine, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No 84 rue Peters.
Toutes les descriptions des dites propriétés ci-dessus mentionnées sont plus amplement décrites en se référant aux plans et esquisses dressés par Arthur de Armas, sous voyer, et déposés au bureau de John R. Légier, notaire, 58 rue Royale.
Conditions—Une moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et le reste au crédit d'une année pour des billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent par an d'intérêt jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées jusqu'au paiement des billets, et la police ou les polices d'assurance transférées à la dite succession et au vendeur des billets. En cas de procès pour le recouvrement des billets, 5 pour cent, honoraires d'avocat sur le montant du litige.
Les actes de vente pardevant John R. Légier, notaire, 58 rue Royale, aux frais de l'acquéreur.
Un dépôt de 10 pour cent sera requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication.
4 déc—4 10 17 24 31—janv 7

PAR W. I. HODGSON

Une plantation de valeur,
7 1|2 lieues plus haut que la Nlle-Orléans
Sur le fleuve Mississippi.
Ayant environ 1400 acres de terre,
Dans la paroisse St-Charles,
Avec résidence, Sucrerie, Machines, et tout le matériel nécessaire.
Dans l'affaire des mineurs Schwabacher.
Succession Samuel Friedlander et sa femme, tous deux décédés.
Vente pour un partage.
Conditions faciles. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur— Bureau No. 13 rue Carondelet.—Le SAMEDI, 7 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de la ville de la Nlle-Orléans.
En vertu de, et conformément à un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu et signé le 7 mars 1887, dans l'affaire de Mme Sarah Hirsch et als. vs. Florance Schwabacher et al., No 20,204, Division C, de la dite Cour Civile de District, étant un jugement de partage, laquelle dite affaire est maintenant consolidée avec la succession de Samuel Friedlander et sa femme, No 17,363. Division D, de la dite Cour; et en vertu de, et conformément à un ordre de la dite Cour, rendu dans la dite succession le 29 novembre 1887, homologuant une assemblée de famille tenue devant W. O. Hart, notaire, aux noms des mineurs Florance Schwabacher et Henry Schwabacher, le 23 novembre 1887, il sera vendu, à l'encan:

Une plantation dans la paroisse St. Charles.

1° Une plantation située dans la paroisse St. Charles, en cet Etat, sur la rive droite du fleuve, Mississipi, à environ 7 1|2 lieues au-dessus de la Nouvelle-Orléans, bien et favorablement connue comme la **Plantation Friedlander**, et mesurant 7 3|4 arpents plus ou moins de face au dit fleuve; 8 arpents 9 toises et dept 4 pieds ont une double concession mesurant 1413 acres superficiels et la balance de la dite terre ayant une profondeur de 40 arpents bornée à la limite supérieure par la plantation sucrière de la succession de François Mayronne, connue maintenant comme la "Propriété Loiling," appartenant actuellement à E. Viterbo; et à la limite inférieure par la propriété appartenant anciennement à Pierre, Sauvé, appartenant actuellement à M. Dugazon, et connue comme le "Lone Star Plantation;" ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances, droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant et ayant 395 et 48|100 acres.
2° **Un autre morceau de terre** situé au fond de, et contigu à la propriété décrite ci-dessus, et étant les sections 49 et 57 dans le comté 13, South Range 21, Est, contenant 239 28|100 acres.
3° **Un autre morceau de terre** situé au fond de et contigu à la Plantation décrite ci-dessus, étant toute la section 6, dans le Comté 14, South Range 21, Est, dans le District S. E. de terres en Louisiane, et ayant 619 32|100 acres et le N. E. 1|4 de la section 7, même comté et Range contenant 159 89|100 acres, faisant un grand total d'environ 1413 97|100 acres, tous plus ou moins.
La quantité de terre dans la section 6, Comté 14, South of Range "21, et dans le quartier N. E. de la section "7, même Comté et Range, n'est pas garanti, l'acheteur prendra sur lui le risque de toute litigation au sujet du même, les propriétaires actuels ayant été en possession depuis plus de 20 ans sans aucune entrave.
Les améliorations sur la plantation consistent en une sucrerie en briques bien construite couverte en ardoises, ayant bouilliere, machine à vapeur, moulin à cannes, porteuse, équipages, bacs à vin de canne, bacs à sucre, &c., et assurée pour $15,000; aussi une résidence pour Econome, 21 cabanes doubles, hôpital, entrepôts, atelier de forgeron, Cypress Crib, écuries, &c., et autres dépendances nécessaires.
Le desséchement de cette plantation est facile et naturel, ayant un canal profond au centre de la plantation qui relie celle-ci avec les coulées et le Bayou, au fond, qui conduit dans les réservoirs des marécages sans qu'il soit besoin de se servir de machines à desséchement.
Le Pâturage dans la profondeur est couvert de belles herbes, offrant un pâturage riche et abondant pour le bétail.
La Plantation Friedlander a un sol riche, a été exploitée avec succès comme habitation sucrière jusqu'à ces quelques dernières années, et l'on peut y cultiver le sucre ou le riz si le propriétaire le désire.
Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 an ou 1 et 2 ans, le tout à l'option des acquéreurs, avec 6 0|0 intérêt courant et 8 0|0 intérêt éventuel du jour de la vente, ensemble avec hypothèque spéciale et lien du vendeur, et toutes les autres clauses de garantie usuelles, incluant l'assurance et le transfert des polices, 5 0|0 de frais d'avocat, etc., 10 0|0 payé comptant sur les lieux; l'acquéreur assumera les taxes pour l'année 1888, en plus de son adjudication.
Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.
4déc—4 11 18 25 janv 7

PAR JAS P. GUINAULT

40 Magnifiques Vaches laitières.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 15 décembre 1887, il sera vendu, à 11 heures du matin, au Bayou St-Jean, sur l'habitation Puiseguer, en face du Pont de la rue de l'Esplanade.

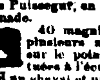

40 magnifiques vaches laitières, plusieurs avec veaux et les autres sur le point de vêler, et toutes habituées à l'écurie.
Aussi un cheval et une jument.
Conditions, jusqu'à $50, comptant et au-dessus de $50 six mois de crédit, en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
11 déc—

Bien de campagne sur le Chemin de la Métairie entre le Bayou St-Jean et le City Park.

Succession de Emile Gamet.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,497.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville. — SAMEDI, 7 janvier, 1888, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 décembre, 1887, les propriétés suivantes, savoir—
1° Quatre portions de terre, **ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent**, situées dans le second district de cette ville, bornées par le nouveau chemin de la Métairie, les avenues Nouvelle-Orléans et Monroe et le West Lake Road, sur le Bayou St-Jean, désignées par les Nos. 2, 3, 4 et 5. Chaque portion de terre mesurant chacune 180 pieds de face au Chemin de la Métairie, par 850 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
2° La moitié indivis de cent trente-huit mille neuf cent soixante-huit cinq cent quinze mille 138,968|515,000 de soixante-deux lots de terre désignés par les Nos 59 à 120—inclusivement d'après un plan fait par F. G. Frémaux et annexé à un acte de séparation entre Emile Gamet et John Puiseguer, devant James Fahey, notaire, le 11 mai 1886. Les lots Nos 55 à 59 sont bornés par les avenues Nouvelle-Orléans et Monroe, la rue Milne et la place vacante d'après le dit plan.
Les lots Nos 90 à 120 sont bornés par le Nouveau Chemin de la Métairie, la rue Milne, l'avenue Monroe et le City Park; lesquels soixante-six lots de terre sont conjointement en possession par les Emile Gamet et feu John Puiseguer.
3° La moitié indivise de cent trente-huit mille neuf cent soixante-huit, cent quinze mille (138,968|115,000) d'un certain lot de terre, désigné d'après le dit plan comme le chantier de navire de Gamet et Puiseguer, borné par le Nouveau Chemin de la Métairie, West Lake Road et le Bayou St-Jean.
Le tout d'après plan qui sera exposé à la Bourse.
Conditions—Une moitié ou davantage comptant, et la balance à 1 ou à 1 et 2 ans de crédit, à l'option des acquéreurs, en billets des acquéreurs garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur les propriétés vendues.
Lesquels billets porteront 8 pour cent d'intérêt par an, du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses seront assurées et les polices transférées aux porteurs des billets.
L'acte de vente contiendra toutes les clauses usuelles de sécurité.
Les acquéreurs assumeront en sus du prix de vente les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1887.
Acte de vente pardevant Théo. Buisson, notaire.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs.
3 déc—3,10,17,24,31—janv 7

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 21 090.
Succession de John M. Mennard.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, Encanteur — LUNDI, 26 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans daté le 13 décembre 1887, quarante-trois actions du fonds capital du West Feliciana R. R. Co. Conditions comptant.
11 déc—14,19, 25

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charmante résidence dans le deuxième district.
Au coin des rues Galvez et Hôpital.

A l'encan à des conditions faciles.
Succession de Ernest Praget.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C—No 21,610.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 14 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 7 décembre, 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, savoir:
Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le deuxième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Galvez, Hôpital, Johnson et Barracks, désigné par la lettre A. Le dit terrain forme l'angle des rues Galvez et Hôpital, et mesure 51 pieds, 7 pouces et 1 1|2 ligne de façade rue Galvez, sur 131 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur et de façade rue Hôpital, 130 pieds 9 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne du divisé du terrain B, et 40 pieds 5 pouces 2 lignes de largeur à l'arrière.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à un et deux ans de crédit, à l'option encore de l'acquéreur. La partie à crédit, s'il y en a une sera représentée par des billets portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date au paiement final. L'acte portera toutes les clauses de sécurité usuelles de 5 0|0 honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets. Les améliorations devront être assurées et la police transférée.
L'acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur, qui paiera en sus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1887.
Un dépôt de 10 0|0 sera requis comptant sur les lieux pour garantir la vente.
10 déc—10, 17, 24, 31—jan 7 et 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de valeur dans le Premier District, sur la rue Chippewa, entre Félicité et Market.

Succession de Peter Crowley.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—No 21,586.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 31 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 28 novembre 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chippewa, Market, Annunciation et Félicité, désigné par le No 15 et mesurant 30 pieds de face à la rue Chippewa, sur une profondeur de 155 pieds 9 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera, en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
29nov—29 déc 3 10 17 24 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété d'une encoignure de valeur dans le Premier District.

Coin des rues Galvez et Palmyre.
A l'encan, à des conditions faciles.
Succession de Mme Elizabeth Plicso, veuve de Louis Boutté.
Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 21,953.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 17 décembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, en date du 9 novembre 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Miro, Jackson, maintenant Gasquet, Galvez et Palmyre; les dits deux lots de terre étant désignés par les numéros dix-huit et dix-neuf sur deux plans faits un par C. A. de Armas, député voyer général, en date du 30me jour de janvier 1856, et déposé au bureau du shérif de la paroisse d'Orléans, et l'autre plan fait par T. N. Tourné, architecte, le 23me jour de février 1867 et déposé en l'étude de C. V. Foulon ancien notaire en cette ville, comme plan No 5.
Lesquels dits deux lots de terre sont contigus et mesurent chacun, conformément aux dits deux plans, vingt-sept pieds de face à la rue Galvez sur une profondeur de cent dix-huit (118) pieds et un pouce; le lot No 18 fait face à la rue Galvez et Palmyre et forme l'encoignure de ces deux rues.
Conditions—Une moitié comptant, le reste à un et deux ans de crédit avec billets d'acquéreur garantis par hypothèque spéciale et privilège et lien du vendeur sur la propriété vendue. Les billets avec intérêt à raison de 8 pour cent par an. L'acte portera toutes les clauses usuelles de garanties, 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès pour renforcer la collection et les améliorations devront être assurées et la police transférée. L'acquéreur payera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1887, un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
Actes de vente pardevant Alphonse Phillips, notaire, aux frais de l'acquéreur.
12 nov—12 19 26—3 10 17 déc

Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1887.
Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 82 de 1884 et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 et les années subséquentes:
Attendu qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 82 de 1884, ayant assumé et promis de payer les taxes, frais, etc., dûs sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, et ne s'étant pas conformées aux conditions de la vente et la même propriété ayant été vendue à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes, et comme le délai dans lequel les dits paiements peuvent être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs sous le dit acte et à toutes les autres personnes dont la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivront cette date, le droit de payer les dites taxes, etc., et de rachat de la propriété expirera et conformément aux instructions reçues de l'Auditeur des Comptes Publics, possession sera prise de toutes les dites propriétés et les loyers et les revenus seront collectés et versés dans la Trésorerie de l'Etat.
JAMES D. HOUSTON,
Percepteur de taxes d'Etat, District supérieur, No 77 rue Carondelet.
CHAS. CAVANAC,
Percepteur de taxes d'Etat, District Inférieur, No 203 rue Canal.
18 oct—

Succession de Mary Kane.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,399—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John Hearne, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
14 déc—14, 18, 23.

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une résidence en briques à trois étages avec attic, No. 148 rue Julie,
Entre les rues Camp et St. Charles.
Succession de Mme Hannah A. McDaniel, décédée.
Pour du Comptant. A l'Encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur - Bureau No. 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 17 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un jugement et à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D," rendu le 8 novembre 1887 et signé le 12 novembre 1887, dossier No. 19,904, dans l'affaire des successions de Mme Hannah A. Patterson, veuve de Alfred W. McDaniel, décédé, il sera vendu à l'encan:

PREMIER DISTRICT.
Résidence No 148 rue Julie.

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Julie, St-Joseph, Camp et St-Charles désigné comme No 2 et mesure 26 pieds 3 pouces de face à la rue Julie, sur une profondeur de 105 pieds de face au fond sur une allée commune, courant à travers l'îlet de la rue du Camp à la rue St-Charles; tout entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent une résidence en briques à trois étages et demi et recouverte en ardoises, connue comme le No 148 rue Julie, et ayant un corridor sur chacun des quatre étages, quelques 15 chambres ou plus, chambre à bain etc., bâtisses en briques à 3 étages dans le fond, gaz dans la bâtisse principale, citerne, hydrant, cour pavée, etc., le tout en bon état et valant $60 par mois.
Conditions—Comptant en passant le titre 10 0|0 payé comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, à l'option de l'acquéreur.
13 nov—13,20,27—déc 4.11 17.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un joli cottage double encoignure des rues Laurel et Toledano et un terrain dans le fond.
Le cottage double vis-à-vis de la propriété ci-dessus.
Le tout étant des propriétés rémunératrices.
Succession de Jacob Hertz, décédé.
A l'encan. A un long crédit.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet — SAMEDI, 24 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier district de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," en date du 21 novembre 1887 Dossier No 21,860, pour le compte de la succession de Jacob Hertz, décédé, à l'encan, il sera vendu—

QUATRIÈME DISTRICT.

Encoignure des rues Laurel et Toledano.
1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Constance, Toledano et Pleasant, désigné par la lettre "E" et mesurant 40 pieds de face à la rue Laurel, sur une profondeur et de face à la rue Toledano de 108 pieds 1 pouce et 6 lignes et forme l'encoignure des rues Laurel et Toledano. Les améliorations comprennent un cottage bien bâti, presque neuf à double corps de logis et couvert en ardoises, retiré de la rue, connu par le No. 361 rue Laurel et ayant 4 chambres, hangar, cuve, etc., sur chaque côté et se louant $30 par mois.

MÊME ILET.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et îlet, et immédiatement dans le fond de la propriété adjacente de celle ci-dessus décrite, désigné par la lettre "D" et ayant 26 pieds 3 lignes de face à la rue Toledano sur une profondeur de 40 pieds.

SIXIÈME DISTRICT.

Vis-à-vis de la propriété ci-dessus décrite.
3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 160, borné par les rues Laurel, Constance et Toledano et l'Avenue de la Louisiane et mesurant 35 pieds 6 pouces de face à la rue Toledano qui comprend le droit de propriété d'une moitié d'une allée, 3 pieds de large entre le dit lot, etc., le lot contigu avec le droit de passage dans toute la dite allée courant sur la rue Toledano, la même largeur au fond sur une profondeur et façade à la rue Laurel de 96 pieds, formant l'encoignure des rues Toledano et Laurel.
Les améliorations comprennent un cottage double, convert en ardoises, connu par les Nos 70 à 72 de la rue Toledano et ayant 4 chambres, cuve, hangar, etc., sur chaque côté, et rapportant $19 par mois. Toutes les propriétés ci-dessus sont entre lignes parallèles et au pied américain, lesquels peuvent être vus à l'emplacement de la vente.
Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans avec intérêt à 8 pour cent et toutes les clauses usuelles de sécurité. 10 pour cent au comptant seront requis sur les lieux.
Les actes de vente pardevant Jus D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.
22nov—22 27—déc 4 11 18 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et résidence en briques à deux étages et demi

No. 226 rue Baronne, entre les rues Julia et Delord.
Succession de Ann Saron, décédée.
A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet — SAMEDI, 17 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Division B, même Cour, actuellement absent, qui accorde daté le 10 novembre 1887, dossier No. 20,587, pour compte de la succession de Mme Ann Saron décédée, il sera vendu à l'encan:

PREMIER DISTRICT.
No 226 rue Baronne.

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Dryades, Julia et Delord désigné comme No 3, et mesurant 21 pieds 6 pouces de face à la rue Baronne, sur une profondeur de 103 pieds courant dans la profondeur et faisant face à une petite allée courant sur la rue Julia.
Les améliorations comprennent **Un magasin et résidence en briques à deux étages et demi recouvert en ardoises**, connu comme le No 226 rue Baronne, ayant un corridor fer et 2me étages, un grand magasin au rez-de-chaussée (avec 2 vitrines devant et à l'intérieur des vitrières à roulettes étagères) et cinq ou dix autres chambres en tout, cabinets, office, lieux d'aisance, etc., avec gaz partout, citerne, hydrant, cour pavée, etc., et valant environ $50 par mois, le tout en ordre.
Le tout conformément à un plan qui peut être vu à l'endroit de la vente.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à 1 et 2 ans du jour de la vente, avec 8 0|0 d'intérêt par an, et toutes les clauses de garantie usuelles, 10 0|0 payable comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant John Bendernagel, Esq., notaire public au frais de l'acquéreur.
13 nov—13,20,27—déc 4. 11. 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. S. Benedict vs Mme Agnes Beatty et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 22 366—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Allée dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 31 décembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune Rocheblave et Dorgenois, désigné comme lot No. 11, formant l'encoignure des rues Gravier et Rocheblave et mesure, au pied américain 31 pieds 7 pouces et 1 ligne de face à la rue Gravier, sur une profondeur de 120 pieds sur la rue Rocheblave.
Acquis de Patrick Collins par acte passé pardevant Frédérick Zengel, notaire, en date du 5 avril, 1883.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 nov—déc 6,13,20,27 31

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS.
BUREAUX 195 RUE GRAVIER
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er décembre 1887.
Liste de publication.

Ballen	Lapène Jules
Balée Pierre	Lascalle Jean Louis
Baron Dan el et Engé ne Bistry	Lassarratte Jean Baptiste
Bareq Mme Vve et G. Bareq	Mathieu Pierre
Castet Paul (2)	Meinsohn Eugène
Gastex Vve	Mugel Victor
Casaux Mme Vve Prosper	Munaux Emmanuel ébéniste
Casaux Jean Baptiste	Niguiporau H.
Carol Justin	Niguiporau E. P.
Ernst Joseph les époux	Ouelhé les époux
Fourcade Antoine	Pignon Claude
Fouilloux Célestin	Rivoire Charles
Frère Théophile	Saillan Antoine Ephrème
Gauchou Pierre	Sevestre Emile
Havet Eloi	Teity ou Tolti Mme née Brussard
Jeandot Mlle Jenny	
Jeandot-Sabathé Pierre	Tissot A. L. juge
Jeandot H	Tissot Vve Jean Louis
Klein Auguste	Tailhan les époux
Lavigne Vve Jean née Videau	Vezien Jean Pierre Charles

LETTRES.
Mécal Antoine

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.
1er décembre 1887.
Le Consul Général,
Vte PAUL D'ABZAC.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Gages! Gages!

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: 46 rue Royale, —LUNDI, 19 décembre 1887, et les jours suivants, à 11 heures A. M., il sera vendu chez Jos. Anglade, prêteur sur gages, coin Conti et Bourbon, tous les gages forfaits, comprenant diamants, montres en or et en argent, chaînes de toutes descriptions, fusils, revolvers, argenterie, plaquée et de fantaisie et autres articles fins.
Conditions—Comptant.
15 déc—

Propriétés dans le Troisième District.

Coin de la London Avenue et de la rue Vertu.
Rue Libéraux, entre Havana et Promenade de Londres.
Succession de Lena Hartley, épouse décédée de George Schwend.
No 22,340 —Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 14 janvier 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place**, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 décembre 1887, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir—
1° La moitié indivise d'intérêt d'un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 27, de l'îlet No 35, compris entre les rues Havana, Libéraux et Force et la Promenade de Londres, sur un plan fait par J. A. Pueyo, le 2me jour de mai 1843, déposé en l'étude de J. Cuvillier, notaire, en cette ville. Lequel lot de terre mesure au pied américain 30 pieds de face à la rue Libéraux sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces; et par le consentement de l'époux survivant en communauté, l'autre moitié d'intérêt indivise sera vendue.
2° La moitié indivise d'intérêt dans quatre lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet No. 43 borné par l'avenue London et les rues Magistrate, New Orleans et Vertue; les dits lots se touchent et sont désignés par les Nos. 7, 8, 9 et 10 sur un plan de C. Giroux, en date du 19 décembre 1849 déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, et mesurant comme suit: le lot No 7 mesure 31 pieds 11 pouces 3 lignes de face à l'avenue London sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles et face à la rue Vertue et forme l'encoignure, et les lots Nos 8, 9 et 10 mesurent chacun 32 pieds de face à l'avenue London sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges qui y appartient et par le consentement de l'époux survivant en communauté, l'autre moitié d'intérêt indivis sera vendue.
Conditions, comptant à l'adjudication.
Actes de vente, pardevant C. J. Théard, notaire aux frais des acquéreurs.
10 déc—10 17 24 31—jan 7 14

Mulets, wagons, dray, harnais.
Succession de Lena Hartley, épouse décédée de George Schwend.
No 22,340—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—MERCREDI 21 décembre 1887, à 10 heures A. M. il sera vendu à l'encan, à l'encoignure des rues Orléans et Rocheblave, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 décembre 1887, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:
La moitié indivise d'intérêt de 8 mulets, 3 wagons, 1 dray, 4 jeux de harnais.
Par consentement de l'époux survivant en communauté l'autre moitié d'intérêt sera vendue.
Conditions—comptant.
10 déc—10 14 17 à la date

SANS LIMITE.

Encoignure des rues Bourbon et Dumaine.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux, No. 46 rue Royale—SAMEDI, 17 décembre 1887, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs**, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et la P ace Commerciale, la propriété ci-après décrite, pour plus haut et dernier enchérisseur, pour ce qu'elle rapportera—
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district municipal de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Bourbon Royale et St-Ann formant le coin des rues Dumaine et Bourbon, et mesure, conformément au titre, 61 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Dumaine, 60 pieds 9 pouces de profondeur et de face à la rue Bourbon, et conformément à un plan de voyer fait par Arthur de Armas déposé en date du 24 novembre 1887, le dit lot mesure, au pied américain 63 pieds 3 pouces 7 lignes de face à la rue Dumaine sur 60 pieds 8 pouces 5 lignes de profondeur et de face à la rue Bourbon. Etant la même propriété acquise par A. Bonnand ou J. B. Roccoa par acte passé pardevant Jos Cuvillier, en date du 12 mai, 1871, enregistré COB 98, folio, 610.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un crédit de un et deux ans, représenté par des billets portant intérêt à raison de 8 pour cent à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, garantis par privilège de vendeur, et la clause de non aliénation et 5 pour cent honoraires d'avocat et vendu sans estimation en cas de procès pour le recouvrement des billets de la dite propriété. Les améliorations devront être assurées pour la portion à crédit, et la police transférée et toutes les autres clauses usuelles en faveur du vendeur. L'acquéreur de payer en sus de son prix les taxes qui seront dues à partir de l'adjudication et le tout dû au consentement du cédant sans autre formalité. L'acquéreur fera un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication, et doit assumer le paiement en sus du prix de son adjudication, les taxes de l'Etat et de la ville de 1887.
L'acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 nov—26—déc 3,10 à la vente

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE
D'UN
Fort stock de vins, whisky, liqueurs et cigares assortis,
Comptes à recevoir, livres de comptes, installations de magasin.
—AUSSI—
Un lot de terre dans le sixième district, faisant face au Park Boulevard.

Dans l'affaire de ISAAC MASSMAN vs. JOS. CORNIBE et JULES JANVRY.
No 22,13—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. FRIEDRICHS, Encanteur—Bureau No. 10 rue Carondelet—VENDREDI, 16 décembre 1887, commençant à 11 heures a. m. il sera vendu à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 2 décembre 1887 et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété suivante, à savoir—
1. TOUT LE STOCK EN MARCHANDISES appartenant sous la raison sociale de Jos. Cornibe et emmagasiné dans la bâtisse en briques à trois étages désigné par le No 35 de la rue Decatur, consistant en un grand stock bien assorti de whiskies, vins, liqueurs et cigars.
2. Les bills à recevoir.
3. Le livre des comptes.
4. Les fournitures du bureau.
5. LE LOT DE TERRE situé dans le 6me District de cette ville, dans l'îlet borné par le Upper City Park, désigné par la lettre "K", dans l'îlet borné par la ligne du Upper City Park, les rues Calhoun, Market et Preston. Le dit lot mesure 30 pieds de face au Park Boulevard sur 90 pieds de profondeur, entre lignes parallèles d'après un plan annexé à un acte passé pardevant W. J. Castel, le 6 juin 1884, ancien notaire en cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Le tout d'après un inventaire enliassé au bureau des encanteurs.
Conditions—Comptant. 6déc—à date.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Quatrième District.
Succession d'Adam Pioth, décédé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No. 22,272.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, Encanteur.—Bureau, No 9 rue Carondelet, LUNDI, 9 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 2 décembre 1887, Dossier No 22,272 pour le compte de la succession ci-dessus décrite, il sera vendu—
Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues St-Thomas ou Fulton, Levée, Harmony et Pleasant, mesurant 46 pieds 4 pouces de face à la rue St-Thomas sur une profondeur et face à la rue Harmony de 34 pieds 3 pouces, et 90 pieds 1 pouce sur l'autre côté près de la rue Pleasant. Toutes les mesures sont plus ou moins.
Conditions: Comptant.
Acte de vente pardevant John Bendernagel notaire, aux frais de l'acquéreur.
7 déc—7 14 21 28—jan 7 9.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage en bois dans le 4ème district.

Succession de Alexandre Gautier.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, —No 3 994.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—GEO. G. FRIEDRICHS, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI 17 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division A, daté le 15 novembre 1887 et rendu dans la succession ci-dessus, la propriété fourlée ci-après, à savoir:
Un terrain dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Chippewa, Huitième et Neuvième, désigné comme lot No 11 dans l'îlet No 84.
Le dit terrain mesure 27 pieds 4 pouces de face à la rue Huitième, sur une profondeur de 125 pieds, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un joli cottage en bois désigné par le No 76 rue Huitième.
Conditions—Comptant, et l'acquéreur devra assumer au dessus de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1887 et déposer 20 pour cent comptant du prix d'achat au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant H. J. Rhodes, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 nov—17 26—déc 3 10 17

L'Abeille de
Bureau
JEUDI,
POUR CO
BOCA
COMPA
Le Ste
SANS LIMITE.
CHE
Queen a
LOUISVI
La
LA